

ATTESTATION DE SUPERFICIE DU LOT N° 141

(Calculée suivant la loi "Carrez", en application de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, issu de la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 et conformément aux prescriptions du décret n° 97- 532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété)

LOT	Bât.	Esc.	Etage	Désignation	Superficies privatives en m ²	Autres superficies en m ²		
						Lot < à 8 m ²	Parties à hauteur < 1,80m	Balcon Terrasse Jardin
141	B		1° étage porte en face à droite	Logement :				
				Entrée	1,70			
				Séjour	9,20			
				Chambre	9,20			
				Cuisine	3,60			
				Salle d'eau / WC	2,40			
Total du lot :	26,10	-	-	-				
Autre lot n'entrant pas dans le cadre de la loi du 18 décembre 1996								
Description du lot 141 conforme au relevé effectué en octobre 2012.								

Description du lot 141 conforme au relevé effectué en octobre 2012.

Lot 141 identifié suivant la désignation fournie par le requérant, savoir :

"LOT N° 141 :

Au premier étage, porte face droite, un logement comprenant une entrée, une cuisine, water-closets, une salle de séjour et une chambre sur cour.

Et les trois cent vingt huit/vingt millièmes (328/20.000èmes) du sol et des parties communes générales."



21/23 rue de l'Amiral Roussin
75015 PARIS